

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 16
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 12

L'an deux mil vingt-quatre le 10 avril à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.
Date de la convocation : 04 avril 2024

PRÉSENTS : MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, GIVRAN Sébastien, FARRUGIA Martine, LOR Jean-Michel, JARRY Alice, MARGOUT Gérard, BAZIL Marine

ABSENTS EXCUSES : Mme BRIANCEAU Aline donne pouvoir à M. GIVRAN Sébastien
M. MARAIS Sébastien donne pouvoir à Mme JARRY Alice

ABSENTS :
Mme MARECHAL Laëtitia
M. THURNE Dominique
M. CHAIGNEPAIN Frédéric
M. RIMBAULT Maxime

Mme FARRUGIA Martine est élue secrétaire de la séance.

OBJET : Demande de subvention au titre du Département : Réhabilitation d'un espace de spectacle culturel municipal

Monsieur le Maire expose le projet de réhabilitation d'un espace de spectacle culturel municipal. Le coût prévisionnel s'élève à 835 800 € HT. Monsieur le Maire précise que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Département (équipements culturels).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

DETR sollicitée (60 %) :	501 480 €
Département (patrimoine) :	60 000 €
Département (équipements culturels) :	160 000 €
Emprunt	70 000 €
Autofinancement communal	44 320 €

Coût total = 835 800 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité (12 voix pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **Approuve** le projet de réhabilitation d'un espace de spectacle culturel municipal à 835 800 € HT ;
- **Adopte** le plan de financement exposé ci-dessus ;
- **Sollicite** une subvention au titre du Département (équipements culturels) ;
- **Autorise** le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme
Le Maire,
André COQUELIN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission
En Sous-Préfecture le 15 AVR. 2024
Publié et/ou notifié le

Signé électroniquement par : André
Coquelin
Date de signature : 12/04/2024
Qualité : Maire de l'Aiguillon sur Vie

